

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 109-111

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__109_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 6 avril 1867.

Le 6 avril 1867, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le local de ses séances, sous la présidence de M. Wolowski, de l'Institut.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Société nomme, à l'unanimité, M. le marquis de Layzer, membre titulaire.

M. le secrétaire perpétuel présente la candidature : 1^o au titre de membre honoraire, de M. Alex. Delmar, directeur du Bureau de statistique à Washington; 2^o au titre de membre titulaire, de MM. Machizot, chef de bureau à la division de la statistique de France; Gustave Fould et Roger de Mauny, juge de paix du canton de Neuilly.

M. Fœdor Thoman présente la candidature de M. Reboul, actuaire de la société d'assurances *l'Impériale*, et membre de la *Société des actuaires de Londres*.

M. le président présente la candidature, au titre de membre honoraire, de lord Houghton, ancien président de la société de statistique de Londres.

Conformément à ses statuts, la Société renvoie à sa plus prochaine séance son vote sur les candidatures au titre de membre titulaire.

Sur les observations de M. le président, elle vote immédiatement sur les candidatures au titre de membre honoraire, et le décerne à l'unanimité à M. Delmar et à lord Houghton.

M. le secrétaire fait connaître que le gouvernement italien vient de convoquer à Florence le congrès international *officiel* de statistique, et il invite la Société à examiner la question de savoir si, en présence de ce fait, elle croit devoir maintenir sa décision sur la réunion par ses soins, à Paris, dans le courant de cette année, d'un congrès international *libre* de statistique.

M. le président rappelle qu'en décidant qu'un congrès libre serait convoqué par ses soins, la Société s'était principalement déterminée par cette considération qu'on ignorait, d'abord, si le gouvernement italien userait de son droit de réunir le congrès officiel, et, en cas d'affirmative, à quelle époque il en userait. La réunion du congrès libre était donc subordonnée, dans la pensée de la Société, à la non-réunion du congrès officiel. C'est, d'ailleurs, dans ce sens que la Société, par l'organe de son vice-président, M. Wolowski, a informé de sa décision M. le chevalier

Nigra, ambassadeur du roi d'Italie à Paris. Il convient donc, du moment que le gouvernement italien réunit le congrès officiel en 1867, que la Société renonce à convoquer une assemblée de même nature; et à faire ainsi concurrence à une institution dont tous les hommes spéciaux ont reconnu l'utilité, et pour laquelle, dans la lettre adressée à M. le chevalier Nigra, la Société elle-même a protesté de son profond respect.

M. le secrétaire donne d'abord lecture d'une lettre par laquelle M. Michel Chevalier, président de la société, exprime l'opinion que, nonobstant la réunion du congrès officiel, la Société doit maintenir sa décision relative à la convocation du congrès libre. Il rappelle ensuite que, parmi les considérations qui ont déterminé la Société à faire cette convocation, figurait le double désir, d'une part, de profiter de la présence à Paris d'un grand nombre de savants étrangers, de l'autre, de donner à la Société une notoriété que, malgré l'importance de ses travaux, elle n'a point encore en Europe. Or, cette double raison n'a rien perdu de sa force, et, d'un autre côté, le caractère, les travaux des deux assemblées devant différer essentiellement, elles ne sauraient se causer aucun préjudice. Loin de là, leur réunion successive ne pourrait que servir les intérêts de la science dont elles seraient les organes.

M. Horn soutient la même opinion.

M. le président insiste sur les observations qu'il a présentées.

M. le secrétaire propose alors le moyen suivant de concilier les deux opinions qui viennent de se produire. La Société renoncerait à convoquer un congrès; seulement, elle annoncerait, par la voie des journaux, qu'à l'époque qu'elle aurait fixée, elle tiendrait un certain nombre de séances publiques consécutives, dans lesquelles seraient discutées diverses questions arrêtées dans un programme. Par le même avis, elle inviterait les statisticiens français et étrangers, présents à Paris à cette époque, à venir prendre part à la discussion de ces questions.

« Par cette combinaison, fait remarquer en terminant M. le secrétaire, nous conserverions la chose moins le mot, et la Société aurait obtenu, sans aucun préjudice pour l'institution des congrès internationaux de statistique, le double résultat qu'elle désire : profiter de la présence à Paris des savants de tous les pays pour discuter en commun un certain nombre de questions statistiques d'un grand intérêt, et donner à son existence la notoriété qui peut lui manquer encore. »

La proposition de M. le secrétaire est adoptée.

M. le docteur Bertillon analyse un travail qu'il vient de publier dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* sur les degrés d'ouverture des divers angles céphaliques mesurés sur des crânes de Français trouvés dans des cimetières dont l'existence remonte à des époques plus ou moins éloignées. Il résulte de ce travail que ces angles sont de plus en plus ouverts à mesure qu'on se rapproche de notre temps, ce qui semblerait indiquer un développement de plus en plus considérable de la masse cérébrale, et, par conséquent, des facultés intellectuelles.

M. Legoyt lit une étude ayant pour titre : *Les principales capitales de l'Europe au point de vue statistique*. Dans cette étude, il compare les villes de Londres, Paris, Vienne et Berlin en ce qui concerne : 1^o les superficies et les densités de population; 2^o le mouvement de cette population d'après les recensements et les excédants annuels des naissances sur les décès; 3^o le rapport, à diverses époques, des nais-

sances, mariages, décès, aux habitants; 4° l'importance des consommations alimentaires de toute nature; 5° la nature et l'importance des principales industries; 6° le caractère, les aptitudes diverses des habitants.

La séance est levée à la suite de cette lecture.
